

PORTRAIT

**Fondation Vivre avec
le diabète de type 1**

La fondation pour
et par les patients

p.4

PRÉVOYANCE

Perspectives
2023

p.2

Bleu Horizon

#23

GROS PLAN

L'apprentissage
à la CIEPP

p.7



Perspectives 2023

2023 sera une année particulièrement intéressante. À la suite de la chute marquée des marchés financiers en 2022, les réserves de fluctuation des institutions de prévoyance ont été partiellement ou complètement absorbées pour faire face aux engagements de ces dernières, notamment en ce qui concerne la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs ainsi que l'alimentation des réserves mathématiques des pensionnés. Les intérêts versés sont revenus à la normale après leur explosion lors du bouclage des comptes 2021. Une nouvelle année noire pour les Bourses mondiales aurait un impact beaucoup plus significatif sur la situation financière du 2^e pilier. Rares sont en effet les institutions de prévoyance en mesure d'absorber deux chocs d'envergure successifs.

Évolution des taux d'intérêt sera aussi suivie avec une attention marquée. L'inflation galopante de l'année dernière va-t-elle se poursuivre? Les



L'année 2023 sera également consacrée à la réforme du 2^e pilier au travers du projet LPP 21.

anticipations prévoient une hausse de l'inflation, dont le rythme devrait toutefois être beaucoup moins soutenu. Les phases inflationnistes ne sont pas appréciées par le 2^e pilier, car elles entraînent généralement une perte de pouvoir d'achat des pensionnés vieillesse (pour mémoire, les rentes de vieillesse du 2^e pilier ne sont pas indexées automatiquement à l'inflation) et une pression accrue

sur la performance pour permettre aux avoirs de vieillesse des assurés actifs d'évoluer favorablement d'un point de vue réel (évolution → à l'inflation). Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que verser 1% (taux minimum LPP) en 2019 alors que l'inflation était proche de 0% avait autant d'impact que dans les années 1990, lorsque le taux minimum LPP était de 4% pour une inflation supérieure à 3%!

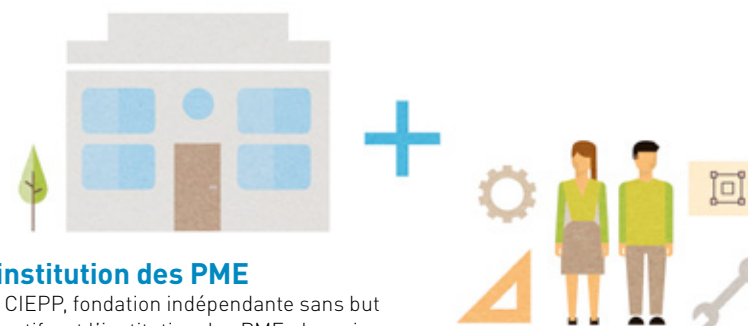
L'année 2023 sera également consacrée à la réforme du 2^e pilier au travers du projet LPP 21. En discussion au Parlement depuis 2021, le modèle du Conseil fédéral n'a pas trouvé de consensus et des propositions de remplacement n'ont pas cessé de voir le jour. Si les grands axes de la réforme ne sont pas remis en cause (amélioration de la situation des femmes, des temps partiels, baisse du taux de conversion, etc.), le bât blesse en termes de mesures compensatoires, et de leur mode de financement, pour la génération transitoire. À l'appui de l'expérience des votations en septembre 2017, le constat est clair: sans garantie des rentes, un projet de réforme n'aboutira pas. Dès lors,

la complexité réside dans la détermination du niveau de garantie souhaité, ses coûts et le mode de financement (cotisation supplémentaire, à la charge des institutions de prévoyance, etc.). En l'état des discussions (élimination des divergences au Parlement), un éventuel compromis aux chambres serait, selon toute vraisemblance, suivi d'un référendum. Le besoin de réforme est nécessaire pour maintenir la pérennité du système: tous les acteurs doivent être à la hauteur des enjeux, espérons qu'ils le soient!

Une autre thématique occupera les institutions de prévoyance cette année: la nouvelle loi sur la protection des données. Elle entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et son objectif est de fournir aux assurés la transparence nécessaire en lien avec leurs données. Les institutions devront, en fonction de leur typologie, répondre à de nouvelles obligations. À titre d'exemple, les caisses de pension enregistrées, c'est-à-dire les institutions qui assurent le minimum légal voire davantage, devront tenir un registre des activités du traitement des données et nommer un conseiller à la protection des données. Cette nouvelle loi incorpore aussi de nouvelles dispositions concernant les annonces à effectuer auprès du préposé fédéral à la protection des données. Les éventuelles sanctions en cas de violation des nouveaux articles de loi pourraient atteindre CHF 250 000.-.

La liste des thématiques évoquées n'est pas exhaustive; il est ainsi d'ores et déjà avéré que l'année 2023 ne manquera pas d'être passionnante et apportera sans doute son lot de surprises.

10 430
9203 entreprises
et 1227 indépendants



L'institution des PME

La CIEPP, fondation indépendante sans but lucratif, est l'institution des PME, des micro-entreprises et des indépendants. Plus de 160 secteurs économiques y sont représentés!

50 331
assurés actifs



7267
rentiers



Structure très favorable

Au 31 décembre 2022, 7267 rentes étaient ouvertes à la CIEPP. Deux tiers des bénéficiaires de rentes perçoivent une rente de vieillesse.

Solidité financière

Le degré de couverture, soit le rapport entre fortune et engagements, est d'environ 109% au 31 décembre 2022.



109%
degré de
couverture



José Agrelo
Directeur de la CIEPP

109% et sans compromission ! Malgré la chute des Bourses en 2022, la CIEPP a conclu l'année avec un degré de couverture élevé d'environ 109%.

Cette assise financière lui permet d'envisager le futur, et particulièrement l'année 2023, avec sérénité. Compte tenu des nouveaux paramètres économiques et notamment de l'évolution des taux d'intérêt, la CIEPP a opéré un ajustement de son allocation stratégique en novembre dernier, lui permettant ainsi de réduire le risque et de maintenir sa rentabilité. La nouvelle allocation est consultable dans le règlement de placement sur les différents portails accessibles aux affiliés et assurés. Le Conseil de fondation, en tenant compte des différents critères qu'il considère comme nécessaires (performance fondamentale, degré de couverture, etc.), a décidé d'attribuer sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs un intérêt de 2%. Avec cette distribution, l'intérêt annuel moyen versé au cours des dix dernières années s'élève à 2,43%, soit proche du double de l'intérêt minimal LPP et 2% supplémentaires par année en comparaison de l'inflation. L'année 2023 sera pleine de défis pour la CIEPP. La nouvelle gouvernance validera sa première année de fonctionnement et de décisions. Après une année extraordinaire au niveau de sa croissance, la maintenir stable et pérenne, et ce, dans un contexte où la concurrence ne cesse de se développer, sera aussi un objectif à atteindre. Les enjeux informatiques, dont les ambitions sont de renforcer la sécurité, de gagner en productivité et d'améliorer nos services, seront également toujours d'actualité en 2023. Le développement de l'organisation de la caisse devra se poursuivre, permettant ainsi d'améliorer la qualité de notre service, de consolider la transversalité, d'être un employeur attractif dans un contexte où le recrutement de collaborateurs devient de plus en plus difficile. Nos investissements immobiliers prendront une nouvelle dimension avec la mise en exploitation de plusieurs projets de grande ampleur. La barre du milliard investi devrait être franchie au cours de l'année 2023. Si les défis ne manquent pas, l'engagement de l'organisation de la CIEPP à y répondre demeurera intact et sans compromission!

Fondation Vivre avec le diabète de type 1

LA FONDATION POUR ET PAR LES PATIENTS



En 2021, la Fondation Vivre avec le diabète de type 1 est créée par deux diabétologues, la doctoresse Bettina Peter, vice-présidente, et le docteur Giacomo Gastaldi, président, ainsi que par Victoria Geoffray, directrice, et France Gurba, codirectrice et diététicienne, toutes deux vivant avec un diabète de type 1. C'est à la route de Chêne, à Genève, que la « maison du diabète » a ouvert ses portes au mois de mars 2023. Ce lieu est unique à Genève, car il réunit une structure de soins interprofessionnelle et un espace entièrement dédié aux personnes atteintes de diabète de type 1 et à leurs proches. La volonté est d'apporter des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien. Rencontre avec une équipe d'experts passionnés dans un environnement où les « patients au sang doux » sont rois !

Propos recueillis par Aurélie Chassot

C'est au cours de plusieurs discussions entre patients et médecins que la volonté de créer la Fondation Vivre avec le diabète de type 1 est née. Son objectif est alors clairement défini : aider les patients et leurs proches à apprendre à gérer et à mieux vivre avec leur diabète de type 1 tout au long de la vie. Ce lieu voit le jour en mars 2023 dans un souci de développer l'infor-

mation et la formation auprès des malades, de leur entourage et du personnel soignant, de favoriser les échanges entre personnes vivant avec le diabète de type 1 et de faciliter l'accès aux technologies médicales dédiées à cette maladie. La Fondation installe ses bureaux au sein de DiaCentRE c/o Hirslanden SA dans lequel elle a son autonomie et ses propres activités. DiaCentRE est une structure médicale pluriprofes-

sionnelle dédiée à la prise en charge du diabète (nutritionnistes, diabétologues, psychologues, chercheurs) et spécialisée dans la formation aux technologies dans une vision complémentaire du suivi réalisé par les médecins de ville. La Fondation Vivre avec le diabète de type 1 offre, quant à elle, un lieu d'échange rassurant et démedicalisé.

Le diabète de type 1 (DT1) est une maladie auto-immune dans laquelle le pancréas cesse de produire l'insuline, une hormone vitale pour le corps humain. Elle participe à gérer le niveau de sucre dans le sang. Sans cette gestion, le sucre n'est plus transmis aux cellules et s'accumule dans le sang, qui devient « doux », l'approvisionnement en énergie des cellules n'étant ainsi plus réalisé. Il s'agit d'une maladie chronique invisible ; elle nécessite des injections d'insuline pluri-quotidiennes qui doivent être adaptées en fonction des repas et des activités exercées au cours d'une journée.

Sur la dernière décennie et rien qu'à Genève, entre 25 et 30 jeunes de moins de 20 ans ont été recensés, chaque année, une fois diagnostiqués DT1 et le même nombre au-delà de

20 ans. Ce ne sont ainsi pas moins de 60 personnes qui ont besoin de se tourner chaque année vers un accompagnement médicalisé particulier. La cause exacte de cette maladie reste inconnue à ce jour alors que le nombre de personnes touchées augmente chaque année. La recherche scientifique concernant les causes et le traitement de cette maladie tient une place importante.

Pour la première fois en 2022, il a été établi que le DT1 n'a pas d'incidence sur les organes vitaux s'il est bien équilibré. C'est un message extrêmement positif et important à relayer.

On peut vivre « presque » normalement lorsque l'on a les bons outils et une bonne connaissance de soi. Un patient DT1 peut manger une fondue et participer à un marathon s'il le souhaite.

Pour la doctoresse Bettina Peter, il est primordial que les patients soient informés des évolutions inhérentes à la maladie, sachant que la recherche et les nouvelles technologies ne cessent de se développer. À titre d'exemple, pour une mesure du glucose sanguin (sucre dans le sang ou glycémie), des piqûres régulières sur les doigts étaient précédemment nécessaires afin de récolter un peu de sang, soumis à l'analyse réalisée au travers d'un appareil et de bandettes ; aujourd'hui, un capteur de la grandeur d'une pièce de 20 centimes et un téléphone portable suffisent à avoir les résultats de manière continue.

On peut vivre « presque » normalement lorsque l'on a les bons outils et une bonne connaissance de soi. Un patient DT1 peut manger une fondue ou participer à un marathon s'il le souhaite : certaines précautions

supplémentaires devront certes être prises, mais ses chances seront identiques à celles d'un non-diabétique. Une individualisation est nécessaire, car chaque patient réagit différemment à l'insuline lors de la pratique d'un sport ou à la suite de l'ingestion d'un repas. La réduction de la charge mentale est importante dans la bonne gestion de cette maladie et c'est en cela que la Fondation tient à agir et à interagir avec les patients, leur entourage et le personnel soignant.

L'initiative première de la Fondation a été de créer un groupe de sport afin d'en démontrer les bienfaits sur les patients et d'ôter toute ambiguïté concernant sa pratique prétendument incompatible avec la maladie. Très rapidement, c'est le besoin d'appartenance qui a été exprimé par les patients lors de ces rencontres, l'envie d'échanger, de partager leurs expériences et de faire évoluer les mentalités sur le sujet. La création d'une communauté dédiée s'est naturellement imposée. Depuis, de nombreux projets émergent et se concrétisent : groupes de parole, ateliers diététiques, gourmands et de cuisine pour adultes et enfants, entraînements sportifs collectifs et encadrés, création d'un réseau de baby-sitters ayant les connaissances nécessaires afin de pouvoir s'occuper d'un enfant DT1. Pour les membres de la Fondation, il est important de faire évoluer les idées reçues et de montrer qu'il est possible de vivre sa vie malgré les exigences liées à la maladie. France Gurba se souvient avec émotion de ce moment où elle a accompagné un patient manger une glace lors d'un atelier organisé par la Fondation, alors qu'il n'avait pas osé le faire depuis plus de vingt ans.

Une autre manière de développer la communauté est d'impliquer un maximum de personnes et de partager l'information toujours plus loin. Dans cette optique, une application mobile, « DiApp1 » est en cours d'élaboration dans un processus d'éducation thérapeutique du patient. Gratuite et

En dates

- 2021 Création de la Fondation Vivre avec le diabète de type 1.
- 2023 Installation de son bureau dans l'enceinte du DiaCentRE à Genève.

accessible à tous, elle a pour ambition de permettre aux patients de mieux se connaître et d'être autonomes dans la gestion de leur diabète. Cette méthode a montré des effets positifs sur la qualité de vie en permettant au patient de développer les bases indispensables à une bonne gestion de la maladie. L'équipe du docteur Giacomo Gastaldi a également élaboré de nombreuses capsules vidéo de savoirs et de savoir-faire afin d'aider les malades et leur entourage dans l'organisation du quotidien (voyages, repas, activités sportives).

Aujourd'hui, la volonté de faire évoluer la Fondation est extrêmement forte. La mobilisation de l'ensemble des énergies, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles, est essentielle et déterminante pour faire vivre et connaître ce lieu de partage.

Quel regard porte la Fondation Vivre avec le diabète de type 1 sur la prévoyance professionnelle et pourquoi a-t-elle choisi de s'affilier à la CIEPP ?

Ce sont les valeurs et la sécurité qu'offre la CIEPP qui ont été fondamentales dans le choix de cette caisse de prévoyance professionnelle. La politique de gestion axée sur le long terme est rassurante et permet aux membres de la Fondation d'être sereins. En tant que patiente DT1 aimant contrôler chaque événement, il est très important pour Victoria Geoffray de ne pas avoir à se soucier de cette question et de conserver pleine confiance en l'avenir. Pour le docteur Giacomo Gastaldi, la sécurité dans l'avenir est primordiale. Le message transmis par la Fondation est ainsi très similaire à celui de la CIEPP. Anticiper pour mieux gérer et profiter pleinement de l'avenir !

→ Plus d'informations www.diabete1.ch

Les effets d'une longue période de faibles taux d'intérêt

L'année dernière, une étude a été publiée par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) concernant les effets d'une longue période de taux d'intérêt bas sur la prévoyance professionnelle. Elle est parue dans la plus grande discrétion alors que les conclusions auraient mérité une attention particulière. Cet article en retrace les principaux éléments.

L'étude groupe environ 80% de la fortune de la prévoyance professionnelle, 75% des engagements et 80% du nombre d'institutions. Certaines institutions – par exemple les institutions complètement réassurées – n'y ont pas été intégrées en raison de leurs particularités en termes de gestion des risques et/ou de financement. Le rapport avait pour mission de répondre à deux objectifs principaux : montrer les effets de l'évolution des taux d'intérêt sur le système du 2^e pilier et évaluer sa capacité au risque ; analyser les conditions-cadres existantes dans le 2^e pilier concernant la possibilité de placement et établir dans quelle mesure elles sont favorables au développement durable.

La baisse des taux d'intérêt a renforcé la performance du 2^e pilier.

La prévoyance professionnelle est un système de capitalisation ; dès lors, le troisième cotisant (performance financière, intérêts sur les comptes) revêt une importance fondamentale dans son financement. L'étude montre que la baisse des taux d'intérêt a renforcé la performance

du 2^e pilier. En effet, au cours des dix dernières années, notamment en raison de politiques monétaires très accommodantes, la valorisation des actifs s'est envolée, ce qui a largement contribué à la performance des caisses de pension.

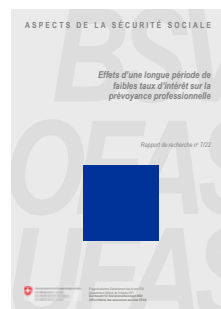
L'étude souligne également que le troisième cotisant a pleinement joué son rôle dans cet environnement. Depuis l'introduction de la loi sur la prévoyance professionnelle en 1985 et jusqu'en 2020, les taux d'intérêt crédités sur les avoirs des assurés ont été supérieurs à l'augmentation nominale des salaires et du coût de la vie. Grâce au troisième cotisant, le système a répondu aux attentes. Dans la pratique, les auteurs constatent néanmoins que les prestations de prévoyance – par exemple le taux de conversion subobligatoire – ont globalement diminué. Par conséquent, l'objectif constitutionnel (la prévoyance professionnelle doit couvrir 60% du dernier salaire) peut ne pas être atteint individuellement. Dans ce cas précis, cela provient d'éléments exogènes au système, comme une carrière incomplète au moment du départ à la retraite.

L'étude fait ressortir des différences quant aux réserves de fluctuation constituées selon la typologie de l'institution (institution commune, institution collective, etc.). Par rapport aux autres modèles d'institutions, les fondations collectives présentent globalement des niveaux de réserve de fluctuation de valeurs inférieurs à leur objectif, cela, en raison d'une croissance très marquée dans la période considérée. Cette croissance a eu pour effet une dilution de leurs réserves.

Des calculs dynamiques projectifs ont été réalisés à cinq et à dix ans avec différents scénarios. Ceux-ci concluent que le 2^e pilier peut résister aux scénarios de stress envisagés, ainsi qu'à une remontée progressive des taux qui pèserait sur la santé financière du 2^e pilier. Fait à considérer, les fondations collectives constituent globalement les types d'institutions ayant le risque le plus marqué (38% seraient en sous-couverture). La principale raison de ce résultat est leur santé financière initiale.

Cette étude avance deux pistes de réflexion afin de pérenniser le système : s'assurer d'un financement structurellement adéquat en regard des prestations versées et étudier les mesures pour limiter la dilution du degré de couverture en cas d'affiliation (fondation collective).

Concernant les placements, l'étude conclut que le cadre légal actuel offre la liberté nécessaire pour investir avec les règles de prudence applicables (sécurité, diversification, etc.), et qu'imposer des critères contraignants au niveau des placements durables ne serait pas conforme à la responsabilité portée actuellement par les organes dirigeants, qui sont légalement chargés du processus de placement.



Analyse réalisée selon le rapport de recherche n° 7/22 de l'Office fédéral des assurances sociales du 17 juin 2022.
Auteurs : Marc Fournier, Olivier Kern, Stéphane Riesen (Pittet Associés) - Prof. Olivier Scaillet (Université de Genève, Swiss Finance Institute)

La place de l'apprentissage à la CIEPP

La formation a toujours eu une place prépondérante à la CIEPP, au travers de la FER Genève. Fière de son rôle d'entreprise formatrice, elle tient à transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à la jeune génération. Le nombre d'apprentis a récemment augmenté et les méthodes d'enseignement se sont peaufinées. Pour cette première édition de l'année 2023, « Bleu Horizon » tient à rendre hommage aux apprentis – Ema Hadzic en troisième année, Tiago Figueiredo en deuxième année et Jana Almulla Hasan, dernière arrivée en août 2022 – et à leur maître d'apprentissage, Virginie Berberat, qui s'occupe de les former depuis trois ans. Explications sur le déroulement de cette formation intense et enrichissante.

La volonté de la CIEPP est de former des jeunes afin qu'ils acquièrent suffisamment de compétences en matière de 2^e pilier, de leur offrir une vision à 360° du monde de l'entreprise et

trois ans, ils ont une vision complète du fonctionnement de la caisse et peuvent prétendre exercer différents métiers existant à la CIEPP, avec la possibilité de les approfondir par la suite.



Jana Almulla Hasan, en 1^{re} année, ici avec son maître d'apprentissage Virginie Berberat.

de les accompagner jusqu'à leur examen final. Le planning de chaque apprenti est clairement défini, avec un passage au sein des quatre principaux secteurs de la caisse : administration, prestations, service du conseil à la clientèle et comptabilité. Ce programme de formation structuré et transversal leur permet d'acquérir une connaissance métier étendue. À la fin de leur cursus de

Pour Virginie Berberat, le rôle du maître d'apprentissage est de transmettre au mieux les valeurs de l'institution, d'offrir les conditions permettant aux apprentis de s'épanouir professionnellement et personnellement. La communication et la disponibilité sont indispensables pour mener à bien cette mission. Elle se plaît à voir évoluer ces jeunes, à les accompagner dans leur parcours

en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins. C'est une réelle satisfaction de constater leur évolution, leur épanouissement, la confiance qu'ils développent et de les voir décrocher leur diplôme. Pour Virginie Berberat, l'essentiel est de leur faire aimer ce qu'ils font, de les valoriser et de les sentir impliqués. Le pari est gagné lorsqu'elle les entend échanger leurs idées sur des dossiers spécifiques liés au 2^e pilier ou lorsqu'ils sont solidaires, entre eux, dans leurs activités.

Pour Jana Almulla Hasan, apprentie de première année, l'apprentissage offre la possibilité d'intégrer rapidement le monde du travail, de s'enrichir auprès de personnes qualifiées et mûres tout en maintenant un environnement scolaire. Depuis quelques mois, grâce au soutien de son maître d'apprentissage, elle sait de mieux en mieux s'organiser et commence à bien cerner les rouages du fonctionnement d'une caisse de pension. Même si c'est encore loin, elle se verrait bien intégrer la CIEPP à l'issue de son examen final afin de parfaire ses connaissances en matière de 2^e pilier.

Tiago Figueiredo, actuellement en deuxième année d'apprentissage, se prépare à la maturité professionnelle. Au moment de choisir son entreprise formatrice, il a été séduit par la richesse et la diversité des activités exercées à la CIEPP et par la matière, qu'il ne connaissait pas du tout. Au bout d'une année et demie de formation, il a appris à dompter sa timidité et a gagné en confiance. L'aspect relationnel avec les assurés le passionne et il aime

s'enrichir auprès des équipes et des responsables de service. D'ici à l'obtention de son diplôme, il se laisse le temps de réfléchir à son avenir et savoure pour l'heure le temps passé à la CIEPP, car il s'y sent bien.

Après avoir passé une année à l'école de culture générale, **Emma Hadzic**, aujourd'hui en dernière année, a décidé d'intégrer le monde du travail par le biais d'un apprentissage. De nature sociable et dynamique, elle s'est tout de suite plu dans la flexibilité de la formation dispensée à la CIEPP. Elle a rapidement gagné en confiance malgré son jeune âge et a toujours pu bénéficier de la bienveillance de l'ensemble des équipes. À quelques semaines du Certificat fédéral de capacité, elle met toutes les chances de son côté pour le réussir et se verrait bien poursuivre son expérience professionnelle à la

CIEPP afin de parfaire ses connaissances.

Les apprentis de la CIEPP sont unanimes sur la qualité de la formation qu'ils reçoivent et sur la valorisation de leur travail. Tous ont le sentiment de faire partie intégrante de l'équipe au même titre que n'importe quel autre employé. Ils ont à cœur de revaloriser la place de l'apprentissage dans le choix des formations offertes aux jeunes et de ne pas le reléguer au second plan. C'est une formation exigeante qui nécessite du temps et de l'investissement, mais qui offre un véritable tremplin pour rapidement intégrer la vie active tout en conservant la partie théorique d'un enseignement.



Emma Hadzic et Tiago Figueiredo, respectivement en 3^e et 2^e année d'apprentissage.

Convaincue de la plus-value immense apportée par ces jeunes, la CIEPP a mis en place une stratégie interne de développement et entend augmenter sa capacité à accueillir et à former des apprentis, tout en élargissant ses compétences en matière de transmission de savoir.



SOLIDITÉ FINANCIÈRE
INDÉPENDANCE SANS BUT
LUCRATIF PERFORMANCE
SIMPLICITÉ

Vous accompagner pour une solution prévoyance, modifier votre plan, choisir de nouvelles prestations pour vous et vos collaborateurs, répondre à vos questions...

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE!

CIEPP
 Caisse Inter-Entreprises
 de Prévoyance Professionnelle



CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle

www.ciepp.ch

GENÈVE
 Rue de Saint-Jean 67
 Tél. 058 715 31 11

BULLE
 Rue Condémine 56
 Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG
 Rue de l'Hôpital 15
 Tél. 026 552 66 90

NEUCHÂTEL
 Av. du 1er-Mars 18
 Tél. 032 727 37 00

PORRENTROY
 Rue de la Perche 2
 Tél. 032 465 15 80